

CARTE MOZAÏC DE RETRAIT

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



L'essentiel de la carte Mozaïc de retrait

La Carte Mozaïc de retrait est une carte internationale de retrait CB et Cirrus, réservée aux jeunes de 12 à 25 ans(*). Elle est associée à un compte de dépôt ou à un Livret jeune. Elle vous permet de bénéficier de services d'assurance et d'assistance, ainsi que d'avantages via un programme de bons plans accessibles depuis: www.ca-mozaic.com.

COTISATION	Montant prélevé chaque année à la date anniversaire du contrat porteur carte, susceptible d'être revu. Tout changement du montant de la cotisation vous est communiqué au minimum 2 mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires.
PLAFONDS	Si la carte est associée à un compte de dépôt, le plafond hebdomadaire de retrait est défini sur 7 jours glissants (décomptés à partir du moment où vous utilisez votre carte). Son montant est défini et peut être revu (en accord avec le représentant légal si vous êtes mineur). Si la carte est associée à un Livret jeune les conditions de retrait prévues par le Livret jeune s'appliquent et notamment les plafonds de retrait et le montant unitaire de retrait. <i>Pour connaître votre situation personnelle, reportez-vous aux conditions particulières de votre contrat porteur carte.</i>
RÉSEAU D'ACCEPTATION	Vous avez la possibilité d'effectuer des retraits dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) affichant les logos CB en France et Cirrus à l'étranger.
RETRAITS	Vos retraits sont débités immédiatement sur le compte bancaire ou sur le livret jeune associé. Tout retrait en dehors des distributeurs Crédit Agricole peut être soumis à facturation.
PERTE ET VOL	La carte Mozaïc de retrait intègre une assurance perte et vol qui couvre les retraits frauduleux réalisés avant opposition, dans les limites indiquées dans votre contrat. Faites immédiatement opposition en appelant SOS CARTE, 7j/7, 24h/24 : (+33) 9 69 39 92 91 (Appel non surtaxé, coût selon opérateur. Appel susceptible d'enregistrement).



Bon à savoir

VOYAGE	A l'étranger, lorsque vous effectuez un retrait en devises avec la carte Mozaïc de retrait, une commission vous est facturée sur chaque opération. Son montant est indiqué dans le barème tarifaire de votre Caisse régionale, disponible dans votre agence. Pour les retraits en euros à l'intérieur de l'Espace Économique Européen, se reporter au barème tarifaire de la Caisse Régionale.
MAITRISE DU BUDGET	Vous pouvez retirer les sommes désirées dans la limite du solde disponible sur votre compte de dépôt ou le Livret jeune et dans le cadre de votre plafond de retrait hebdomadaire (défini en accord avec les représentants légaux si le titulaire de la carte est mineur).
ASSURANCE⁽¹⁾ / ASSISTANCE⁽²⁾	Vous bénéficiez de services spécifiques à la carte Mozaïc de retrait : Garantie perte et vol de la carte : elle permet d'être indemnisé en cas d'utilisation frauduleuse de la carte avant opposition Assistance médicale et rapatriement 7j/7, 24h/24 lors de vos déplacements en France et à l'étranger. <i>Retrouvez l'intégralité de la notice d'information assistance Cirrus de la carte de retrait Mozaïc dans le guide « Ma carte de retrait Mozaïc ». N'hésitez pas à le demander à votre conseiller.</i>
BONS PLANS MOZAÏC	Votre carte Mozaïc vous donne accès aux avantages et bons plans : www.ca-mozaic.com .

(*) Pour connaître les détails de l'offre, reportez-vous aux conditions générales et conditions particulières du contrat porteur carte, au barème tarifaire de notre Caisse régionale et aux notices d'assurances et d'assistance. Offre réservée aux particuliers.

(1) La Garantie Perte et Vol de la carte est assurée dans les limites et conditions indiquées au contrat d'assurance. Elle est souscrite auprès de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 65, rue La Boétie, 75008 Paris, entreprise régie par le Code des Assurances, numéro SIRET 784 338 527 00046, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

(2) Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assistance de groupe souscrit par Crédit Agricole Assurance Paiement, SAS au capital de 40 050 € - RCS Nanterre 508 667 839, 12 place des Etats-Unis 92127 Montrouge Cedex, courtier d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 272 (www.orias.fr), auprès de Mutuaide Assistance (sise 8/14, avenue des Frères Lumière 94366 Bry sur Marne Cedex) et auquel l'émetteur a adhéré pour le compte du porteur de la carte. Ces entreprises sont soumises au contrôle de l'ACPR (sise 61 rue Tailbout 75436 Paris Cedex 09).



Au Crédit Agricole, vous avez le droit de changer d'avis

Votre Caisse régionale s'engage à vous laisser 30 jours pour renoncer gratuitement à la souscription de votre contrat.

L'exercice de ce droit est limité à une fois par produit et par an. Il s'effectue librement à compter de la signature du contrat et donne lieu au remboursement de toutes les sommes prévues à la clause de rétractation de votre contrat.

Ce délai octroyé par votre Caisse régionale pour changer d'avis complète le délai légal de rétractation de 14 jours dont vous pourriez bénéficier, en le prolongeant jusqu'à la durée de 30 jours calendaires.